

# Autorité Organisatrice du Transport

## Suivi des demandes et réactions issues des OCBM de mai 2019

### NAMUR

#### Réseau WEL

| BM concerné(s) | Demandes d'informations                           | Réponse   |
|----------------|---|---|
| Tous           | Explication vis-à-vis du choix des lignes WEL     | <p>Les 38 lignes WEL ont été proposées sur base de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Propositions de l'OTW</li> <li>- Evaluation de l'offre actuelle, en termes de niveau de service offert : nombre de passages en heure de pointe, VFactor (soit la comparaison entre le temps de trajet en transport en commun et en voiture), nombre de correspondances nécessaires, etc.</li> <li>- Analyse de la demande : flux de +200 travailleurs journaliers (Flux domicile-travail issus du Census 2011)</li> </ul>   |
|                | Analyse des coûts d'exploitation des WEL          | Une présentation financière sera réalisée lors des réunions des OCBM de cet automne 2019.   |
|                | Méthode d'évaluation des lignes WEL déjà en place | <p>Une évaluation sera menée en septembre par l'OTW.</p> <p>L'évaluation portera notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La fréquentation moyenne ;</li> <li>- Le taux de remplissage des bus ;</li> <li>- Le taux de couverture ;</li> <li>- Des mesures sur la vitesse, la ponctualité et la fiabilité ;</li> <li>- L'utilisation du Wifi ;</li> <li>- La satisfaction de la clientèle.</li> </ul> <p>Pour ce-dernier point, une enquête qualitative sera menée auprès des utilisateurs des WEL et un reporting interne récoltera les plaintes et suggestions émises par la clientèle concernant les WEL.</p> <p>Pour les autres points, les mesures seront récoltées via les instruments de mesure de l'OTW</p> |

|  |  |  |
|--|--|--|
|  |  | (outils de géolocalisation embarqué, données de validation, etc).  |
|  | Implication des communes dans le processus de décision WEL           | Les Organes de Consultation par Bassin de Mobilité ont pour but de vous donner la parole sur divers sujets de mobilité, notamment le WEL.  |
|  | Intégration de liaisons connectant les Bassins de Mobilité entre eux | Nous n'avons pas pris en compte les bassins de mobilité pour définir le réseau. Des connexions entre chaque BM ont donc déjà vu le jour et verront le jour à l'avenir.   |
|  | Concertation et développement de liaisons entre régions/pays         | Ceci sera pris en compte en parallèle du développement du réseau WEL d'ici 2021.   |
|  | Déploiement du réseau WEL dans une commune avec une gare locale      | Dans le cadre du déploiement futur des lignes WEL, les communes desservies par des gares ne disposant que d'une offre de train locale seront considérées comme étant tout de même desservies par le réseau structurant, à condition que la liaison ferroviaire les connecte à leur pôle principal de destination et que le temps de parcours en train soit compétitif par rapport au temps de parcours en voiture. |

## Réseau TEC

| BM concerné(s) | Thème  | Réponse  |
|----------------|--|--|
| Tous           | Quid du redéploiement du réseau local ?                                    | <p>D'ici 2023, l'AOT ambitionne de mettre en conformité par rapport à la SRM 50% des km parcourus du réseau de transport en commun. Ce redéploiement a pour objectif d'augmenter la charge moyenne par bus, c'est-à-dire le taux de remplissage des bus.</p> <p>Pour y arriver, une différenciation des niveaux de service à attendre sur les différents types de ligne sera opérée, amenant ainsi à une hiérarchisation du réseau qui en augmentera la lisibilité et la performance.</p> <p>Ce redéploiement se fera à budget constant. En termes de phasage, le redéploiement sera opéré progressivement par zones.</p> <p>Pour les communes non-couvertes lors de ce premier phasage, les lignes principales de leur réseau seront mises en conformité avec la SRM d'ici 2023. Le reste de leur réseau suivra entre 2023 et 2030.</p> |
|                | Demande d'une desserte plus flexible avec bus plus petits pour la ruralité | En dehors du réseau WEL (1 bus par heure et par sens, du mobipôle de la commune vers le pôle le plus proche, de 6h à 20h) et du réseau d'heure de pointe, les zones du territoire offrant une certaine densité de population auront également des lignes de bus complémentaires.   |

|       |   |  |
|-------|---|--|
|       |   | Les demandes de mobilité ne rentrant pas dans le cadre du service régulier seront prises en charge par la CRM.   |
|       | Complémentarité et correspondances entre le réseau local et le réseau ferroviaire           | Cela sera pris en compte lors du redéploiement du réseau. La desserte en bus offrira un rabattement vers les gares en fonction des possibilités, et en fonction de l'offre en gare.                  |
|       | Connexion avec la Flandre   | Cela sera pris en compte lors du redéploiement du réseau, lorsque les flux de mobilité sont suffisants pour justifier l'existence d'un service régulier.   |
|       | Connexion vers les pôles d'attractivité touristiques  | Cela sera pris en compte lors du redéploiement du réseau. Soit le réseau régulier, soit un service de navette spéciale y pourvoira, en fonction des spécificités du pôle d'attractivité touristique. |
|       | Procédure formelle pour les demandes d'évolution de l'offre                                 | Introduction de la demande auprès de l'OTW, qui jugera de la faisabilité de la demande et introduira si besoin une demande de modification d'offre auprès de l'AOT.                                  |
|       | Synergie des horaires des établissements (scolaires, administration) et transport en commun | Demande transmise à l'OTW  |
|       | Etude de la gratuité des transports en commun   | Demande à transmettre au cabinet   |
| Namur | Desserte de l'hôpital de Mont-Godinne (Yvoir)   | D'ici 2023, toutes les lignes principales du réseau seront restructurées afin d'offrir le meilleur niveau de service possible à la population. La remarque sera prise en compte.                     |

## Réseaux urbains

| BM concerné(s) | Thème  | Réponse  |
|----------------|--|--|
| Tous           | Intégration d'une commune dans le périmètre ZHNS       | Les périmètres ZHNS seront déterminés lors de la phase de lancement de la démarche de restructuration du réseau urbain par la Région en fonction des densités de population et l'importance des flux de déplacement.   |
| Namur          | RER pour relier Profondeville, Dinant et Yvoir à Namur | Comme expliqué lors de l'OCBM de mai, les principaux pôles urbains vont faire l'objet d'une réflexion à l'échelle de la zone urbaine de Namur. Dans ce cadre, l'éventuel développement des liaisons sera étudié en fonction des densités de population et des principaux flux. |

## Mobipôles

| BM concerné(s) | Thème | Réponse |
|----------------|-------|---------|
|----------------|-------|---------|

|      |   |   |
|------|---|---|
| Tous | Déploiement des mobipôles   | En ce 1 <sup>er</sup> septembre 2019, des démarches sont toujours en cours afin de déterminer les mobipôles pilotes qui verront le jour d'ici 2020. Les analyses sont aussi bien théoriques (via notamment les flux de déplacement, la population et la présence ou non d'offre de mobilité alternative à la voiture) que basées sur la présence d'initiatives locales.   |
|      | Possibilité d'avoir plusieurs mobipôles par commune ?                         | La SRM prévoit de n'en développer qu'un seul par commune de manière à y concentrer un maximum de services de transport. Cependant, les analyses de déploiement des mobipôles pourraient déterminer que certaines communes doivent en avoir un 2 <sup>e</sup> . Toutefois, cela constituera l'exception plutôt que la règle.<br>Dans les zones urbaines, des mobipoints seront mis en place et permettront de développer un réseau plus dense de transport en commun et de mobilité douce. |
|      | Financement des infrastructures cyclo-piétonnes (dans le cadre des mobipôles) | S'il est nécessaire de développer de nouvelles infrastructures cyclo-piétonnes à proximité du mobipôle, celles-ci seront financées dans le cadre du projet.   |

## Données

| BM concerné(s) | Thème   | Réponse  |
|----------------|---|--|
| Tous           | Création d'un site internet reprenant l'état des travaux, les données analytiques sur le flux de mobilité, les études, etc. | La création d'un tel site internet est en cours.                               |
|                | Données de fréquentation des lignes TEC   | La volonté de la Région est d'ouvrir, à court-terme, ces données en open data. |

## Organisation des OCBM

| BM concerné(s) | Thème                                     | Réponse   |
|----------------|---|---|
| Tous           | Participation à plusieurs OCBM            | Accord et proposition de participation pour les OCBM concernés.   |
|                | Participation de la SNCB                  | Toutes les demandes concernant l'offre ferroviaire doivent être adressées aux RoadShow de la SNCB.  |
|                | Participation des conseillers en mobilité | L'OCBM est un organe politique, ce qui explique que les communes soient représentées par un membre de leur collège communal et non par un employé de la commune.<br>Cependant, l'organisation de sous-groupes de travail est envisagée à court terme, notamment |

|  |   |   |
|--|---|---|
|  |   | dans le cadre des études de redéploiement de réseau ou dans le cadre des études PUM. Contrairement aux OCBM « classiques » prenant des orientations politiques, ces groupes de travail auraient une orientation plus technique et pourraient réunir les conseillers en mobilité communaux, les GAL, etc.  |
|  | Participation des acteurs de la mobilité douce                    | L'OCBM - prévu par la nouvelle mouture du décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne - ne concerne a priori que les transports en commun. Les acteurs de la mobilité douce pourraient être ponctuellement invités dans le futur, en fonction de la thématique abordée.   |
|  | Communication à l'avance du programme et des documents pertinents | Les documents seront envoyés 3 semaines avant la séance aux membres ayant communiqué leur adresse email.  |
|  | Division des OCBM en sous-groupe de travail                       | Les bassins de mobilité sont appelés à évoluer prochainement. Il s'agirait, à terme, que le territoire wallon soit couvert par une dizaine de bassins de mobilité.<br>L'organisation de sous-groupes de travail est envisagée à court terme, notamment dans le cadre des études de redéploiement de réseau ou dans le cadre des études PUM. Contrairement aux OCBM « classiques » prenant des orientations politiques, ces groupes de travail auraient une orientation plus technique et pourraient réunir les conseillers en mobilité communaux, les GAL, etc. |

## Autres

| BM concerné(s) | Thème  | Réponse  |
|----------------|--|--|
| Tous           | Communes souhaitant être considérées comme un pôle | Les pôles ont été définis par le SDT et nous ne souhaitons pas nous en écarter afin d'avoir une vision intégrée de la mobilité sur le territoire et rester en cohérence avec la stratégie régionale. |